



— RECYCLAGE CERTIFICAT DE FORMATION DE BASE A LA SECURITE —

Références STCW 2010 : Sections A-VI/1 – Tableaux A-VI/1.1-1.2-1.3

PUBLIC VISÉ

- Titulaire d'un certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) arrivant à échéance quinquennale.
- Formation accessible aux personnes sous en situation d'handicap sous réserve, de la validation de l'aptitude physique délivrée par le médecin des gens de mer.

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un CFBS arrivant à échéance.
- Être titulaire d'un certificat du médecin des gens de mer mentionnant l'aptitude à la navigation datant de moins de 12 mois.

OBJECTIFS

- Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé aux urgences dues à un incendie
- Survivre en mer
- Apporter les premiers soins médicaux
- Assimiler les règles de sécurité

CONTENU DE LA FORMATION



Date : Calendrier en ligne



Lieu : Gare maritime de Bergevin
97110 Point-à-Pitre



Effectif : 12 personnes



Durée de la formation :

Courte * 18h / Longue : 22h

Horaires : Nous consulter

Délais d'accès : 1 semaine avant le début de la formation



Modalité : Formation théorique et pratique en présentiel



Tarif : N.C

Financement : (Personnel, France travail, CPF...) Nous consulter.



Taux de réussite : 100 %



Contact : +590 690 59 08 25

formation@ccs-gp.com

U.V	DURÉE (courte)*	DURÉE (longue)
FBLI : Formation de base à la lutte contre l'incendie	12h	14h
TIS : Techniques individuelles de survie	6h	8h
TOTAL HEURES STAGIAIRE	18h	22h

*Pour bénéficier de la version courte, le candidat au recyclage CFBS doit avoir suivi une formation à bord durant les 5 années qui précèdent le recyclage. Cette formation à bord doit être attestée par la Cie (armateur).

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique (rappels) et pratique (exercices, situations simulées, cas concrets)
- Formation dispensée en présentiel, dans une salle de formation dédiée et équipée du matériel pédagogique requis (paperboard, PC, trousse de secours, mannequins, défibrillateurs ...)
- Équipe pédagogique spécialisée et habilitée à dispenser la formation.

ÉVALUATION, VALIDATION DES ACQUIS ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

- Evaluation des compétences en cours de formation (écrite, orales et/ou pratiques).
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575, avoir suivi l'ensemble des U.V. et avoir atteint les normes de compétences minimales requises.
- Le RCFBS est soumis à une revalidation quinquennale.

